



2014 | RAPPORT ANNUEL DU MINISTRE SUR L'EAU POTABLE



Mot du ministre

À titre de ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique, je suis heureux de vous soumettre le huitième Rapport annuel du ministre portant sur l'eau potable de l'Ontario. Cette année, le rapport souligne l'approche que nous avons adoptée pour réduire les effets négatifs du changement climatique sur nos ressources en eau.

Le changement climatique est considéré – à juste titre d'ailleurs – comme l'enjeu le plus important de notre époque. Partout sur la planète, les gouvernements, les industries et les gens ordinaires sont aux prises avec les défis posés par le changement climatique.

À mesure que notre population augmente et que notre économie s'intensifie, la demande pour des ressources en eau suit cette croissance. La valeur de notre eau ne doit pas être sous-estimée et on ne doit pas tenir cette ressource pour acquise. L'accès à l'eau salubre est essentiel pour la santé humaine et l'intégrité de nos écosystèmes. Cet accès soutient d'ailleurs un grand éventail d'activités de différents secteurs économiques partout dans la province; la production alimentaire, le tourisme et l'industrie manufacturière par exemple.

Le changement climatique peut avoir un effet négatif sur nos ressources en eau. La montée en flèche des températures estivales peut

réchauffer les lacs et les rivières – plus particulièrement les plans d'eau peu profonds – et stimuler la prolifération d'algues potentiellement nocives. Les orages de plus en plus violents et fréquents peuvent en outre transporter dans leur sillage une plus grande quantité de polluants et des excès de nutriments qui trouvent leur chemin dans nos sources d'eau. Tout cela peut contribuer à l'apparition d'inondations, ce qui représente un défi pour la capacité de nos infrastructures.

L'Ontario s'est engagé à apporter son leadership dans la lutte contre le changement climatique. En collaboration avec nos partenaires, nous allons travailler à l'élaboration de stratégies qui nous prépareront le mieux à affronter ces nouvelles menaces.

J'ai hâte de collaborer avec nos nombreux partenaires et intervenants qui partagent notre vision d'un environnement sain. Ensemble, nous parviendrons à relever les défis qui se profilent et à assurer ainsi un avenir à la fois sain et prometteur pour nos enfants.

L'honorable Glen Murray,
Ministre de l'Environnement et de l'Action
en matière de changement climatique
Gouvernement de l'Ontario
Décembre 2014



Que contient ce rapport?

Une grande partie de nos efforts porte sur les Grands Lacs, qui constituent notre plus grande réserve d'eau douce. La protection de cette ressource naturelle et la certitude que les Lacs sont en mesure de résister aux effets du changement climatique représentent une priorité, non seulement pour le ministère, mais aussi pour de nombreux autres organismes qui dépendent des Grands Lacs pour leur eau et leurs moyens de subsistance. La première section du rapport présente un résumé des mesures que nous avons prises afin de protéger les Grands Lacs pour les générations à venir.

La protection de l'eau à sa source, avant qu'elle ne parvienne à votre robinet, représente une responsabilité essentielle qu'il faut

partager. Des comités locaux composés de plusieurs intervenants élaborent des plans pour les **bassins versants** afin de protéger nos sources d'eau potable. Dans le rapport de cette année, vous trouverez d'ailleurs une mise à jour portant sur les progrès que nous avons réalisés dans la protection des sources ainsi que des renseignements sur les mesures qui sont en œuvre pour protéger nos ressources en eau.

Le rapport de cette année propose une mise à jour du travail réalisé par le ministère pour protéger l'eau potable des Premières Nations ainsi qu'un résumé du rapport de l'inspectrice en chef de l'eau potable qui met en relief l'état de l'eau potable en Ontario. Le rapport démontre que 99,88 % des résultats

provenant de plus de 530 000 analyses réalisées par les **réseaux d'eau potable résidentiels municipaux** sont conformes aux normes sanitaires provinciales de qualité de l'eau potable.

Le ministère entend poursuivre le développement et l'adaptation de nos politiques et programmes afin de promouvoir et appuyer la conservation de l'eau et l'utilisation de technologies innovantes pour protéger cette ressource. Le ministère veut en outre élargir la portée de ses travaux vers les ministères, les municipalités, les **offices de protection de la nature** et les agences de l'eau pour s'assurer que votre eau potable est salubre et que nos ressources en eau sont protégées.





Aperçu des sections

Ce rapport englobe diverses informations portant sur les mesures entreprises pour protéger l'eau potable de l'Ontario et ses sources.

Section 1

Documentation des efforts de protection et de restauration des Grands Lacs aux niveaux local, national et international.

Section 2

Description des efforts de l'Ontario pour la protection des sources et des activités de financement.

Section 3

Documentation des problèmes émergents et des avancées scientifiques utilisés pour les résoudre.

Section 4

Mise à jour des efforts fournis par l'Ontario pour soutenir les Premières Nations dans la production d'eau potable sécuritaire et salubre.

Section 5

Aperçu des activités de conformité du ministère aidant à assurer l'approvisionnement en eau potable saine pour toute la population de l'Ontario.

SECTION 1



Les Grands Lacs

Les Grands Lacs représentent la principale source d'eau douce de l'Ontario. La plus grande portion de notre eau potable provient des Grands Lacs et plus de 95 % de nos terres agricoles se trouvent dans le bassin des Grands Lacs.

La population croissante en demande de plus en plus aux Lacs et à leurs ressources en eau. La perte des habitats en raison de l'aménagement du territoire, la perte de terres humides et la présence d'espèces envahissantes et de nutriments en excès représentent un défi qui vient éprouver la capacité de résistance des Grands Lacs au changement climatique.

La protection et la restauration des Grands Lacs représentent une responsabilité qui doit être partagée. La coopération nécessaire pour gérer et protéger cette vaste ressource dépasse nos frontières et met en cause nos partenaires en eau sur les scènes municipale, provinciale, nationale et internationale. Par ailleurs, le travail réalisé par les communautés locales et les organismes communautaires contribue à protéger et restaurer leur « coin des Grands Lacs », dès maintenant et pour les générations futures.

Stratégie ontarienne pour les Grands Lacs

La Stratégie de l'Ontario pour les Grands Lacs publiée en décembre 2012 constitue le guide de nos mesures de protection pour les Lacs. Nous rêvons d'un avenir où notre province, devenue encore plus dynamique, est fière de ses Grands Lacs qui nous permettent d'y boire une eau salubre, de s'y baigner tranquillement et d'y aller à la pêche avec plaisir. Cette stratégie est le résultat d'une collaboration de grande envergure entre les différents ministères ontariens et nos partenaires des Grands Lacs, notamment les Premières Nations, les communautés de Métis, les municipalités, les groupes spécialisés dans les **bassins versants**, les secteurs industriels, du tourisme et de l'agriculture ainsi que d'autres intervenants experts des Grands Lacs.

Cette stratégie nous permet de concentrer nos efforts sur la protection et la restauration de la santé du bassin des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Elle s'articule autour des six objectifs suivants :

1. L'engagement et la liberté d'action des communautés.
2. La protection de l'eau pour la santé humaine et écologique.
3. L'amélioration des terres humides, des plages et des régions côtières.
4. La protection des habitats et des espèces.
5. L'amélioration de la compréhension et de l'adaptation, y compris le changement climatique.

6. La garantie d'une innovation et d'occasions économiques durables sur le plan environnemental.

Les projets et mesures les plus importants de cette stratégie permettront d'améliorer la qualité de l'eau et de diminuer les dommages causés aux Lacs en réduisant la fréquence des proliférations d'algues et les niveaux de nutriments indésirables. Par exemple, l'Ontario s'est engagé à fixer, d'ici 2016, une cible portant sur les nutriments afin de réagir à la prolifération d'algues dans les Grands Lacs et d'énoncer des recommandations permettant d'atteindre l'objectif fixé.

Le Fonds d'action communautaire pour la protection des Grands Lacs

En plus d'une coopération inter-gouvernementale se déroulant à tous les niveaux, une grande quantité de travail est également réalisée avec les groupes communautaires afin de protéger les sources d'eau potable que nous partageons.

Les subventions offertes par le Fonds d'action communautaire pour la protection des Grands Lacs aident les organismes sans but lucratif des communautés des Grands Lacs à contrer les effets négatifs du ruissellement des eaux pluviales. Ce financement contribue notamment

à protéger les habitats et les espèces, à nettoyer les rivages et à restaurer les terres humides.

Le Fonds fournit des subventions pour des projets poursuivant au moins l'un des objectifs suivants :

- La protection de la qualité de l'eau pour la santé humaine et écologique.
- L'amélioration des terres humides, des plages et des régions côtières.
- La protection des habitats et des espèces.

Les organismes communautaires sans but lucratif, les organisations agricoles, les organisations de propriétaires fonciers, les organisations spécialisées en environnement et en conservation, les instituts universitaires ainsi que les Premières Nations et les communautés des Métis sont parmi les groupes admissibles. Les **offices de protection de la nature**, les municipalités et les **commissions de services locales** sont en outre admissibles lorsqu'ils établissent des collaborations avec un organisme communautaire.

Depuis 2012-2013, un financement a été accordé à 156 projets communautaires et le montant total de ces subventions atteint quelque trois millions de dollars. Une troisième phase de financement a été lancée le 11 mars 2014.



EXEMPLES DE PROJETS FINANCÉS PAR LE FONDS D'ACTION COMMUNAUTAIRE POUR LA PROTECTION DES GRANDS LACS

Thunder Bay : Avec la participation de partenaires, de bénévoles et de collaborateurs de l'Université de Lakehead, l'Association North Shore Steelhead (truite steelhead) a contribué à l'amélioration du débit naturel des eaux, de la végétation riveraine et de l'habitat de George Creek, un cours d'eau natal de truites historique, afin d'y restaurer l'omble de fontaine et son habitat.

Bassins versants du lac Ontario : La Halton Region Conservation Foundation (Fondation de conservation de la région de Halton), avec le soutien communautaire du Field and Stream Rescue Team

(Équipe de sauvetage des terres et des cours d'eau) et d'Evergreen, a entrepris d'éliminer les espèces envahissantes, d'augmenter la profondeur du ruisseau Fourteen Mile Creek, à North Oakville, de créer des zones de terres humides et de planter des espèces indigènes de graminées, de fleurs sauvages, d'arbustes et d'arbres. L'objectif est de créer d'une zone tampon permettant de minimiser les effets des écoulements de sédiments et d'engrais. Leurs actions ont déjà permis de restaurer plus de cinq hectares de terrain le long du ruisseau.

Baie Georgienne du lac Huron : Les bénévoles de l'organisme Environmental Defence Canada Inc. et leurs partenaires communautaires de Parry Sound, y compris

la Réserve de la biosphère de la baie Georgienne, ont collaboré afin d'améliorer l'état de la plage Waubuno. Ils ont enlevé des plantes envahissantes, organisé le nettoyage de la plage et créé un tour guidé du rivage pour permettre à la plage d'obtenir le statut international « Pavillon Bleu » et encourager la gestion des lieux par la communauté.

Lac Ontario : L'Association environnementale BurlingtonGreen, avec l'aide de son propre réseau jeunesse et de partenaires communautaires, a planté plus de 250 arbres et arbustes, ramassé 60 sacs d'alliaire officinale et d'autres espèces envahissantes. Les participants ont en outre enlevé les ordures provenant de Beachway Park afin d'améliorer la salubrité de la plage et du littoral du lac Ontario situés dans leur région.

PLAGES « PAVILLON BLEU » DE L'ONTARIO

Le « Pavillon Bleu » est une écocertification reconnue internationalement et décernée aux municipalités qui répondent à des normes exigeantes entourant la qualité de l'eau, la sensibilisation environnementale, la sécurité et les services. Ce programme fait la promotion de la sécurité et du plaisir sur les plages en accordant une reconnaissance aux plages et marinas adhérant à l'ensemble des 32 normes « Pavillon Bleu ».

Les plages candidates doivent se conformer entièrement aux exigences des normes « Pavillon Bleu » pour la qualité de l'eau.

L'écocertification « Pavillon Bleu » est valide pour une saison seulement, et une nouvelle demande doit être présentée chaque année, ce qui garantit le maintien de toutes les normes de qualité de l'eau pour les plages et les marinas. Actuellement, 48 pays sont membres de ce programme et plus de 4 000 plages possèdent l'écocertification « Pavillon Bleu ».

En 2014, 18 plages et trois marinas ontariennes ont reçu l'écocertification « Pavillon Bleu » et d'autres municipalités développent des initiatives pour se conformer aux critères « Pavillon Bleu ».

Pour obtenir de plus amples renseignements sur ce programme et sur l'écocertification « Pavillon Bleu », visitez le site environmentaldefence.ca/issues/blue-flag-canada (en anglais seulement).



Projet de loi sur la protection des Grands Lacs

L'Ontario s'est engagé à promulguer une nouvelle *Loi sur la protection des Grands Lacs*. Il s'agira d'une Loi plus forte qui reconnaît l'importance des Grands Lacs pour l'environnement de l'Ontario, son économie et la santé de ses résidents. Ce projet de loi donnera à la province de nouveaux outils pour mieux protéger et restaurer les Grands Lacs.

Vers un nouvel Accord Canada-Ontario sur les Grands Lacs

Dans le cadre de l'engagement de notre gouvernement à protéger et restaurer les Grands Lacs, la province et le gouvernement canadien ont négocié le huitième *Accord Canada-Ontario sur la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs*. Le nouvel accord permettra de poursuivre notre travail de conservation du poisson et de l'habitat faunique et de restaurer les zones préoccupantes.

L'accord comprend un cadre d'entente et 14 annexes qui définissent certains objectifs, résultats attendus et engagements particuliers.

Cet accord engage l'Ontario et ses partenaires fédéraux à prendre des mesures au profit des Grands Lacs, notamment :

- l'adoption de stratégies d'adaptation et de mesures de gestion permettant de rendre les Grands Lacs plus résistants au changement climatique;
- le renforcement de la collaboration avec la collectivité des Grands Lacs;
- la réduction des niveaux excessifs de nutriments et de polluants nocifs;
- la protection des écosystèmes des régions côtières vulnérables;
- l'amélioration de notre compréhension scientifique des problèmes qui touchent les Grands Lacs;



- la poursuite du travail de conservation des poissons et de l'habitat faunique et ainsi que des efforts pour empêcher des espèces envahissantes d'entrer dans les Lacs.

Le nouvel accord Canada-Ontario comprend en outre des engagements pour contribuer à la décontamination de certains « points chauds », notamment la baie de Quinte, la rivière Niagara, la baie Nipigon, le havre Peninsula et le fleuve Saint-Laurent. Parmi les travaux requis, notons des plans de surveillance à long terme, des plans de réduction des excès de nutriments dans les eaux usées provenant des municipalités et dans les eaux pluviales, la rédaction de rapports d'étape sur l'environnement ainsi que des consultations avec les communautés Métis et les Premières Nations locales afin de confirmer la réhabilitation environnementale.

L'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent

Outre le travail réalisé avec nos partenaires fédéraux, l'Ontario est un partenaire de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent. Mieux connu comme « l'Alliance des villes », ce groupe est une coalition binationale représentant 115 maires dans l'ensemble de la région des Grands Lacs.

Cette collaboration nous permet de travailler sur plusieurs fronts pour améliorer la capacité d'adaptation au changement climatique des villes et municipalités des Grands Lacs.

Par exemple, le ministère a apporté une contribution de 145 000 \$ au Service municipal d'adaptation et de résilience. L'Alliance des villes a lancé ce service pour aider ses

municipalités membres à accroître et accélérer leurs activités d'adaptation. Par l'intermédiaire d'un portail Web, le Service propose des activités d'adaptation au changement climatique, invite les villes membres à partager les activités d'adaptation qu'elles ont prévues et propose des webinaires illustrant des approches d'adaptation et de résilience climatique novatrices.



SECTION 2



Protection des sources en Ontario

La protection de l'eau à la source représente une première étape essentielle pour un approvisionnement en eau potable saine. L'Ontario possède le programme de protection des sources en eau le plus complet au Canada.

Notre programme de protection des sources réunit 19 comités locaux de protection des sources composés de représentants de municipalités, des fermiers, des Premières Nations, de l'industrie et du grand public. Tous ces membres collaborent à la production de plans élaborés en fonction des **bassins versants**. Ces plans sont conçus pour protéger la qualité de l'eau et sa quantité dans les lacs, les rivières et les sources souterraines qui approvisionnent les réseaux d'eau potable résidentiels municipaux.

Les plans sont déterminés par des critères techniques obligatoires très précis. Ils permettent de déterminer les mesures locales à mettre en œuvre pour réduire ou éliminer les risques potentiels pour l'eau potable.

Les plans de protection des sources permettront de protéger les sources de plus de 450 **réseaux d'eau potable résidentiels municipaux**. Au début du mois de décembre, la moitié de ces plans avaient reçu une

approbation. Nous sommes en outre sur le point d'étudier l'autre moitié des plans afin qu'ils puissent être approuvés d'ici la fin de 2015.

La province a entièrement financé le processus de planification de protection des sources jusqu'à maintenant. Plus de 240 millions de dollars ont été injectés pour entreprendre des études scientifiques, mettre en place les capacités nécessaires au sein des **offices de protection de la nature** et des municipalités, et aider les propriétaires fonciers à prendre des mesures pour protéger les sources en eau. De plus, le programme a fourni 24,5 millions de dollars pour le financement de plus de 3 000 mesures de protection des ressources en eau des propriétaires fonciers.

Les municipalités, les offices de protection de la nature, les propriétaires fonciers et les ministères provinciaux sont responsables de la mise en œuvre de ces plans de protection de sources locales en eau. Afin de soutenir leurs efforts, le ministère avait donné une formation à 190 responsables et inspecteurs en gestion des risques en date du 30 novembre 2014.

Soutien des efforts de protection des sources des municipalités

Nous avons été à l'écoute des petites municipalités rurales et nous avons répondu à leurs demandes d'aide pour la mise en œuvre des plans. Grâce au Fonds d'aide aux

municipalités pour la protection des sources, le gouvernement a pu fournir un financement de 13,5 millions de dollars pour aider 188 petites municipalités rurales à réduire leurs coûts de démarrage au moment d'implanter leurs plans de protection de sources d'eau locales.

documentation leur permettant de donner de l'information à leurs résidents, aux associations et aux entreprises afin qu'ils puissent faire une meilleure gestion de leurs activités et des effets qu'elles ont sur les sources locales en eau.

PLANS DE PROTECTION DES SOURCES DÉJÀ APPROUVÉS EN DATE DU DÉBUT DE DÉCEMBRE 2014 :

- Plan de protection des sources de Lakehead
- Plan de protection des sources de la péninsule du Niagara
- Plan de protection des sources de Mattagami
- Plan de protection des sources de Mississippi-Rideau
- Plan de protection des sources de la région de Quinte
- Plan de protection des sources de Sudbury
- Plan de protection des sources de la région de Kettle Creek
- Plan de protection des sources de la région de Catfish Creek
- Plan de protection de la péninsule de la région de Raisin-Nation Sud
- Plans de protection des sources de la coalition de conservation de Trent
- Plan de protection des sources de Cataraqui

Certaines municipalités seront responsables de la sensibilisation et des aspects éducationnels dans leur région afin de contribuer à la protection de nos précieuses sources en eau potable. Pour aider ces municipalités, le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique, en partenariat avec Conservation Ontario, a mis en ligne un catalogue informatif. Ce document traite de sujets portant sur la gestion de l'agriculture, les liquides dangereux, les fondants (sel de déglace) et les systèmes septiques. Les municipalités ont donc accès à une

Le ministère soutient également les municipalités au moyen d'une boîte à outils favorisant l'apprentissage et la sensibilisation dans leur région. Cette boîte à outils porte sur plusieurs thèmes, entre autres la planification, le développement de partenariats et les médias sociaux.

Pour consulter le catalogue et en apprendre davantage sur les outils et ressources offerts pour la mise en œuvre des plans de protection des sources, visitez le site www.conservation-ontario.on.ca (en anglais seulement).

PRÉPARATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La *Loi sur l'eau saine* nous oblige à tenir compte du changement climatique lorsque nous prenons des mesures pour protéger les sources d'eau potable.

Les comités de protection des sources utilisent des modèles de bilan hydrologique pour déterminer si les municipalités peuvent répondre aux demandes en eau – actuelles

et futures – dans des conditions climatiques se situant dans la moyenne et des conditions de sécheresse.

Pour les situations où un problème de quantité est susceptible de se présenter, les comités ont identifié certaines mesures, la conservation de l'eau par exemple, qu'on peut mettre en œuvre pour garantir la pérennité des sources d'eau potable.

SECTION 3



Recherche et enjeux émergents

Le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique s'est engagé à évaluer les risques pour la santé humaine et pour l'environnement. Une meilleure compréhension du changement climatique et des nouveaux contaminants présents dans l'environnement nous permet de mieux nous préparer et de mieux réagir lorsque nous découvrons qu'un problème menace nos ressources en eau.

Des recherches et la planification de changements nécessaires à nos programmes et politiques sont en cours pour répondre aux défis du changement climatique. Nous sommes constamment à l'affût de nouvelles technologies, de solutions innovantes et d'avancées scientifiques pour veiller à ce que nos efforts de protection et de restauration des ressources en eau profitent des meilleures chances de succès possible.

Prolifération des algues dans les Grands Lacs

La prolifération des algues bleues dans le lac Érié a « fait la une » cette année. En août 2014, le gouverneur de l'État de l'Ohio a déclaré l'état d'urgence lorsque la prolifération des algues bleues a mis en péril

les stations de production d'eau potable de Toledo et a privé près d'un demi-million de résidents d'accès à une eau salubre pendant deux jours.

Les proliférations d'algues peuvent altérer la couleur de l'eau, sa clarté, son goût et son odeur. Plusieurs variétés d'algues bleues produisent des toxines qui sont dangereuses – ses effets peuvent être légers ou graves – pour les êtres humains, les animaux de compagnie, le poisson et la faune en général. Les proliférations des algues peuvent coûter cher aux municipalités et aux industries lorsque les canalisations d'entrée se bouchent ou que les ressources d'eau potable exigent des traitements supplémentaires pour éliminer les toxines.

Les ruissellements provenant du développement urbain ou des zones agricoles contiennent souvent des nutriments, le phosphore par exemple; ces nutriments peuvent contribuer à la croissance des algues. Si le changement climatique fait augmenter les températures mondiales, l'augmentation locale de la température des eaux pourrait aggraver ce problème.

Le ministère a réalisé une surveillance des toxines produites par les algues dans certaines usines municipales de traitement de l'eau potable par l'entremise du Programme de surveillance de l'eau potable. En outre, tous les réseaux d'eau potable municipaux qui s'approvisionnent dans les Grands Lacs doivent maintenant réaliser des tests d'entrée et de sortie des algues bleues durant la saison où elles sont les plus actives.

Afin de réduire encore plus les quantités de phosphore dans les rivières, les lacs et les différents cours d'eau de l'Ontario, nous travaillons de concert avec le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales, le ministère des Richesses naturelles et des Forêts, les **Offices de protection de la nature**, certains partenaires américains et des intervenants locaux.

L'une des principales initiatives du ministère consiste à installer des instruments de contrôle dans 10 sous-bassins versants du sud de l'Ontario pour mieux comprendre les changements survenant dans le transfert des nutriments vers l'eau, plus particulièrement dans les régions agricoles, et pour évaluer comment l'exploitation de terres agricoles intervient dans le transfert des nutriments dans les Lacs.

UTILISATION DE SONDES OPTIQUES POUR ÉVALUER L'APPARITION DE PROLIFÉRATIONS D'ALGUES

En collaboration avec l'Office de protection de la nature de la région d'Essex, le ministère s'est servi de l'Accord Canada-Ontario sur la qualité de l'eau et la santé de l'écosystème des Grands Lacs pour parrainer un projet permettant d'évaluer l'émergence de proliférations d'algues au moyen de **sondes optiques**. Cette

technologie permet d'obtenir un avertissement précoce de l'apparition d'une prolifération d'algues. Les autorités sanitaires pourraient en outre utiliser cette technologie pour alerter les exploitants des réseaux d'eau potable lorsqu'on soupçonne la formation d'une prolifération d'algues.



PLAN DE L'ONTARIO EN 12 POINTS POUR CONTRER LA PROLIFÉRATION DES ALGUES BLEUES

Le ministère a mis en place un plan en 12 points pour contrer les effets de la prolifération des algues bleues dans les Grands Lacs, les autres lacs de la province et ses rivières. Voici les grandes lignes des outils de ce plan :

1. Communiquer, s'impliquer et collaborer

Nous poursuivrons notre collaboration avec les autres paliers de gouvernement et les communautés dans le cadre des nombreuses mesures visant à réduire et à combattre la prolifération des algues.

2. Réduire la quantité de nutriments

L'Ontario s'efforce de réduire la quantité de nutriments contribuant à la prolifération d'algues dans les bassins d'eau.

3. Protection

Les plans locaux de protection des sources font appel à différentes stratégies de gestion pour les activités pouvant favoriser le transfert de nutriments et la prolifération des algues.

4. Science et innovation

L'Ontario se positionne comme chef de file par son expertise scientifique et technique, et la province finance des recherches novatrices pour s'attaquer à la prolifération des algues.

5. Soutien

L'Ontario a soutenu financièrement des initiatives pour améliorer la qualité de l'eau et protéger la santé écologique dans le bassin des Grands Lacs.

6. Lois et outils de réglementation

L'Ontario dispose de lois, de règlements, de politiques et de programmes pour protéger la qualité de l'eau.

7. Normes et directives en matière de qualité de l'eau

Le taux de microcystine-LR, une toxine fréquemment produite par les algues, fait partie des Normes de qualité de l'eau potable de l'Ontario.

8. Surveillance

En collaborant étroitement avec les réseaux d'eau potable municipaux, les services de santé publique, les municipalités et d'autres partenaires, nous produisons des données permettant de prendre des décisions éclairées pour protéger la santé publique.

9. Santé publique

L'Ontario a créé un protocole global garantissant la collaboration des services de santé locaux et des médecins-hygiénistes locaux pour gérer efficacement les incidents provoqués par la présence d'algues.

10. Plans de contingence

Des plans de contingence sont élaborés par les exploitants des réseaux d'eau potable municipaux pour protéger l'eau contre les conséquences éventuelles des proliférations d'algues bleues.

11. Services de laboratoire d'analyse

Lorsqu'on soupçonne une prolifération d'algues nocives, des échantillons sont soumis à des laboratoires agréés qui les analysent et tentent d'y détecter la présence de toxines produites par les algues.

12. Cours consacrés aux réseaux d'eau potable

Le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau offre des cours de perfectionnement à l'intention des exploitants de réseaux d'eau potable. Ces cours portent sur les interventions face à la présence d'algues dans les usines d'eau potable et sur la façon d'aborder les préoccupations à ce sujet.

Pour obtenir de plus amples renseignements, visitez le site www.ontario.ca. Si vous constatez une prolifération d'algues bleues, appelez le Centre d'intervention en cas de déversement au 416 325-3000, ou sans frais au 1 800 268-6060 (ATS : 1 855 889-5775).

Particules microplastiques dans les lacs et les rivières

Depuis les années 1970, on a signalé la présence de petites pièces de plastique dans l'océan et une accumulation de matières plastiques chez les oiseaux de mer. Ces particules, des « microplastiques », sont de petits morceaux ou de petites perles de matière plastique d'une taille pouvant aller d'environ 0,3 mm à 5 mm.

Les microplastiques proviennent de la décomposition des débris de plastique et du déversement direct – ou du nettoyage – de déchets dans les voies navigables de la planète. Des « microbilles » de cosmétiques et de savons, et même les fibres de certains tissus synthétiques, peuvent en outre pénétrer dans nos lacs et rivières par l'intermédiaire des eaux usées et traitées.

En 2014, le personnel de notre ministère a lancé un certain nombre de projets scientifiques et de surveillance permettant de déterminer le type et la quantité des microplastiques présents dans les Grands Lacs et de ceux qui sont déversés dans les cours d'eau situés à proximité des zones urbaines.

Les projets englobent la collecte et l'analyse d'échantillons provenant de trois usines types de traitement des eaux usées qui s'évacuent dans le lac Ontario. Des échantillons ont également été prélevés à proximité des zones

urbaines des Grands Lacs et dans les cours d'eau des zones urbaines.

De plus, la Stratégie ontarienne pour les Grands Lacs et l'Accord Canada-Ontario ont permis

à notre ministère de fournir un financement à l'université Western Ontario pour étudier la pénétration des microplastiques provenant des **bassins versants** dans les sédiments et les plages urbaines des lacs Ontario et

LA RÉGION DES LACS EXPÉRIMENTAUX

La Région des lacs expérimentaux est un centre de recherche de renommée mondiale situé près de Kenora, en Ontario. Depuis maintenant plus de 40 ans, ce centre a fourni des résultats scientifiques d'avant-garde sur les effets des polluants sur l'eau douce. Les installations tirent parti de leur capacité unique à mener des recherches sur la totalité d'un lac pour mettre en relief les relations de cause à effet des polluants.

Les installations englobent 58 lacs sur les terres de la Couronne. Elles sont utilisées pour étudier les réactions de l'écosystème afin de déterminer les modifications, physiques, chimiques et biologiques qui surviennent. La région attire les scientifiques du monde entier qui y mènent des recherches sur la réduction de la pollution et sur le changement climatique, ce qui nous permet d'ailleurs d'élaborer de meilleures stratégies pour la protection des ressources en eau de l'Ontario.

En mai 2012, le gouvernement fédéral a annoncé qu'il mettait fin au financement de cet important domaine de recherche. Depuis avril 2013, c'est le gouvernement de l'Ontario qui fournit le soutien financier nécessaire à la poursuite des recherches dans ce domaine, et le nouvel exploitant du centre est l'Institut international du développement durable. Par ailleurs, l'Ontario a mis en place une nouvelle réglementation pour soutenir les expériences, tout en veillant à ce que l'environnement soit adéquatement protégé.

Grâce au soutien qu'il apporte à la Région des lacs expérimentaux, l'Ontario permet la poursuite de recherches scientifiques qui nous aideront à prendre des décisions éclairées en vue de protéger – dès maintenant et dans le futur – nos ressources en eau.

Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, visitez le site www.iisd.org/ela (en anglais seulement).

Érié. L'objectif du projet est de déterminer la destination finale des microplastiques lorsqu'ils entrent dans les Grands Lacs et d'évaluer les possibilités d'exposition des organismes qui vivent dans les sédiments.

Surveillance de la qualité des ressources en eau de l'Ontario

La surveillance de l'eau procure d'importantes informations sur la santé des Grands Lacs, les lacs des terres intérieures, les rivières et les nappes d'eau souterraines.

Le personnel ministériel collecte et analyse régulièrement des dizaines de milliers d'échantillons d'eau, de sédiments et de faune aquatique. Ce type de surveillance nous aide à mieux comprendre l'impact de l'activité humaine et du changement climatique sur nos ressources en eau. Cette démarche peut en outre nous aider à repérer les problèmes émergents.



PROGRAMME DE SURVEILLANCE DE L'EAU POTABLE

Le Programme de surveillance de l'eau potable a été développé par le ministère en 1986. Il s'agit d'un programme bénévole fondé sur des données scientifiques qui surveille la qualité de l'eau à la source et celle de l'eau potable déjà traitée en apportant une attention particulière aux paramètres de qualité qui ne sont pas réglementés et aux contaminants en émergence.

La surveillance est réalisée en coopération avec 108 réseaux d'eau potable municipaux et trois autres réseaux exploités par les Premières Nations. Les intervenants font une surveillance de routine d'environ 270 paramètres : des pesticides, des **sous-produits de désinfection**, ainsi que des composés de goût et d'odeur. Une surveillance de certains paramètres supplémentaires est également réalisée pour les toxines produites par les algues et les **molécules perfluorées**.

Depuis 2004, la surveillance s'est étendue aux toxines produites par les algues dans certains réseaux d'eau potable. Les résultats démontrent que lorsqu'une prolifération d'algues se produit à proximité de canalisations d'entrée durant l'été et l'automne, des toxines peuvent être détectées dans l'eau non traitée. Toutefois, ces toxines ne sont presque jamais détectées dans les échantillons d'eau potable traitée, même à l'état d'une trace.

Ces résultats suggèrent donc que l'élimination et la désactivation des toxines algales préoccupantes ont été efficaces dans les installations de traitement d'eau potable de l'Ontario.

Conservation de l'eau

Nous sommes nombreux à connaître les avantages de la conservation. Toutefois, nous ne comprenons pas toujours l'importance d'augmenter cette conservation pour faire face au changement climatique. L'amélioration du taux de conservation de l'eau deviendra un besoin d'autant plus important à mesure que le changement climatique se fera sentir sur nos ressources et affectera la capacité naturelle de l'environnement à réapprovisionner ses propres ressources.

Lorsque la quantité de la principale ressource en eau est aussi vaste que le sont les Grands Lacs, il devient facile d'oublier que la gestion et la conservation de l'eau à long temps représentent un besoin essentiel. Peu importe l'endroit où vous vivez en Ontario, il suffit de réduire votre consommation d'eau pour contribuer à protéger cette ressource

L'utilisation de bouteilles réutilisables en tout temps est à la fois économique et utile pour protéger l'environnement. En Ontario, plusieurs entreprises et lieux publics permettent aux gens de remplir leur bouteille d'eau gratuitement. Vous pouvez obtenir de plus amples renseignements à ce sujet en visitant le site www.bluew.org (en anglais seulement).

naturelle et réduire la tension qui s'exerce sur les infrastructures locales des réseaux en eau et sur les installations connexes. Par ailleurs, la conservation de l'eau permet aux familles, aux entreprises et aux municipalités de réduire leurs frais énergétiques.

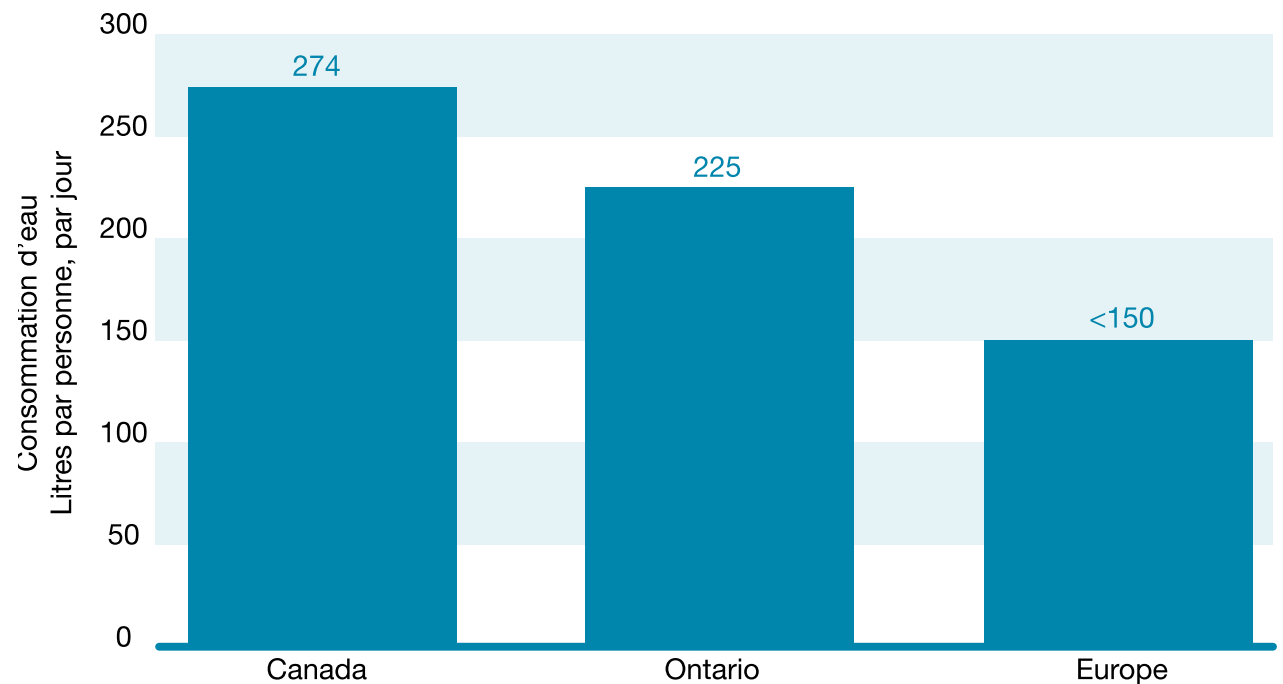
Le programme Promotion des innovations en technologies de l'eau de l'Ontario aide les municipalités à conserver l'eau grâce à des technologies innovatrices. Ce programme finance divers projets ciblant la conservation de l'eau dans un contexte efficient, le traitement

de l'eau potable et la modernisation des conduites d'eau principales.

La planification de la conservation de l'eau se doit se faire quotidiennement à l'échelle personnelle et au niveau des autorités publiques. Les choix que nous faisons pour l'utilisation de l'eau affectent notre capacité de nous adapter au changement climatique.

Par exemple, l'eau potable de l'Ontario est d'une qualité équivalente, voire supérieure, à l'eau embouteillée généralement vendue dans

Figure 1 : Consommation d'eau dans le monde



le commerce. Choisir l'eau du robinet ou utiliser des bouteilles réutilisables plutôt qu'acheter des bouteilles d'eau permet de réduire notre empreinte de carbone de différentes manières et contribue à protéger nos ressources en eau.

Concevoir les infrastructures de l'eau de l'Ontario en fonction du changement climatique

Outre la promotion de la conservation de l'eau et nos recherches sur les contaminants émergents, le ministère a soutenu ses partenaires dans la conception d'infrastructures de l'eau en fonction du changement climatique. Ces efforts n'en sont qu'à leurs débuts. Toutefois, comme nous voulons réduire les conséquences négatives du changement climatique, la conception de nouvelles infrastructures et l'adaptation des usines de traitement de l'eau et de traitement des eaux usées qui sont en place apparaîtront de manière régulière dans les programmes gouvernementaux.

On a conçu les infrastructures ontariennes de l'eau à l'aide de modèles de météo historiques qui tenaient compte de l'intensité, de la durée et de la quantité des averses dans la province. L'augmentation de l'intensité des orages fait en sorte que la conception des infrastructures doit maintenant se réaliser avec des modèles climatiques fondés sur des projections d'avenir.

Grâce au financement du ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique, Ingénieurs Canada et ses partenaires ont évalué la vulnérabilité au changement climatique de l'Union Water Supply System, une propriété conjointe des villes de Leamington, Kingsville, Essex et Lakeshore.

Parmi les recommandations de l'étude, on note le besoin de revoir les procédures de

fonctionnement en cas de pannes électriques, y compris l'interruption des communications.

En fait, les recommandations de cette étude peuvent servir à intégrer l'adaptation au changement climatique aux concepts actuels et à venir ainsi qu'au développement, à la gestion et à l'entretien des architectures de l'eau. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, visitez le site www.unionwater.ca (en anglais seulement).

WELLAND – UNE LEÇON EN MATIÈRE D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DE GESTION DES EAUX PLUVIALES

Le ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique a soutenu la ville de Welland dans sa recherche de nouvelles solutions innovantes pour la gestion des eaux pluviales. En partenariat avec la région de Niagara, Ingénieurs Canada, Environnement Canada et l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, la ville de Welland a mené une évaluation des risques générés par le changement climatique pour les installations sanitaires, les infrastructures de gestion des eaux pluviales et le réseau d'égouts sur l'ensemble de son territoire.

L'objectif de l'étude était de déterminer les composants d'infrastructure de la ville qui présentaient des risques de défaillance,

de dommages ou de détérioration en cas d'événements de météo extrêmes. Les recommandations ont été présentées sous forme de catégories de mesures à prendre : ingénierie ou opérations de réparation; gestion; études ou collectes de données supplémentaires.

La publication du rapport par l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent et ses efforts de sensibilisation permettent de soutenir la planification des municipalités pour évaluer la viabilité des infrastructures en se fondant sur les éventuelles conséquences du changement climatique.

Pour apprendre plus au sujet de ce rapport, visitez le site www.welland.ca (en anglais seulement).

SECTION 4



Eau potable pour les Premières Nations

Le ministère poursuit ses efforts de soutien aux Premières Nations pour différents enjeux liés à l'eau potable. Par exemple, nous soutenons les Premières Nations par l'entremise du Programme de surveillance de l'eau potable, du programme Promotion des innovations en technologies de l'eau de l'Ontario, de l'Initiative Canada-Ontario pour l'amélioration de la qualité de l'eau potable dans les Premières Nations et par les programmes de formation et de certification des exploitants donnés par le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau.

L'Initiative Canada-Ontario pour l'amélioration de la qualité de l'eau potable dans les Premières Nations a été lancée en juillet 2011. Il s'agit d'un projet collaboratif utilisant des approches innovantes pour aider les Premières Nations à améliorer la qualité de leur eau potable. La province fournit le soutien technique alors que le gouvernement fédéral finance le travail collaboratif.

À ce jour, la construction de deux projets a été achevée et des usines de traitement de l'eau sont maintenant en fonction dans la Première Nation Zhiibaahaasing, sur l'île Manitoulin, et chez la Première Nation de Lac Seul, près de Sioux Lookout. Les avis à long terme pour faire bouillir l'eau potable ont donc été levés.

Dans la Première Nation de Zhiibaahaasing, une nouvelle usine de traitement de l'eau utilisant

une filtration lente sur sable et le chlore pour la désinfection primaire est maintenant en exploitation. Le projet comprend également une nouvelle station de remplissage, un camion de livraison ainsi que plusieurs nouvelles citernes et des citernes améliorées. Il englobe l'ensemble de la communauté, soit une population d'environ 50 personnes.

Chez la Première Nation de Lac Seul, une nouvelle usine de traitement d'eau conditionnée est maintenant en exploitation et un nouveau puits de secours a été foré. Le réseau comprend un processus de filtration par cartouche en trois étapes et un système de désinfection primaire en deux étapes qui utilise à la fois le traitement par ultraviolets et la chloration. Le projet englobe le réseau d'eau de la communauté de Whitefish Bay, soit l'un des trois réseaux des Premières Nations de Lac Seul. Il dessert une population d'environ 180 personnes.

Le succès obtenu par ces projets démontre clairement le potentiel d'une approche collaborative avec les Premières Nations. Le ministère entend poursuivre sa collaboration avec le gouvernement fédéral et se pencher sur les avenues permettant de fournir une expertise technique supplémentaire afin d'améliorer la salubrité de l'eau potable dans les réserves des Premières Nations.

SECTION 5



Eau potable de l'Ontario

Chaque année, l'inspectrice en chef de l'eau potable produit un rapport qui rend compte du rendement des réseaux d'eau potable, des laboratoires qui réalisent les tests et les analyses ainsi que du nombre d'arrêtés d'exécution et de déclarations de culpabilité émises par le ministère aux propriétaires ou exploitants qui ont contrevenu aux normes de l'Ontario.

L'Ontario peut compter sur un filet de sécurité de l'eau potable pour protéger l'eau que vous buvez. Le principe de base qui soutient ce filet consiste en une protection efficace de l'eau potable depuis sa source jusqu'à l'ouverture du robinet. Le filet de sécurité se compose de huit éléments qui permettent de garantir la haute qualité de l'eau potable fournie en Ontario et qui donnent l'assurance qu'elle demeure l'une des eaux potables les mieux protégées au monde.

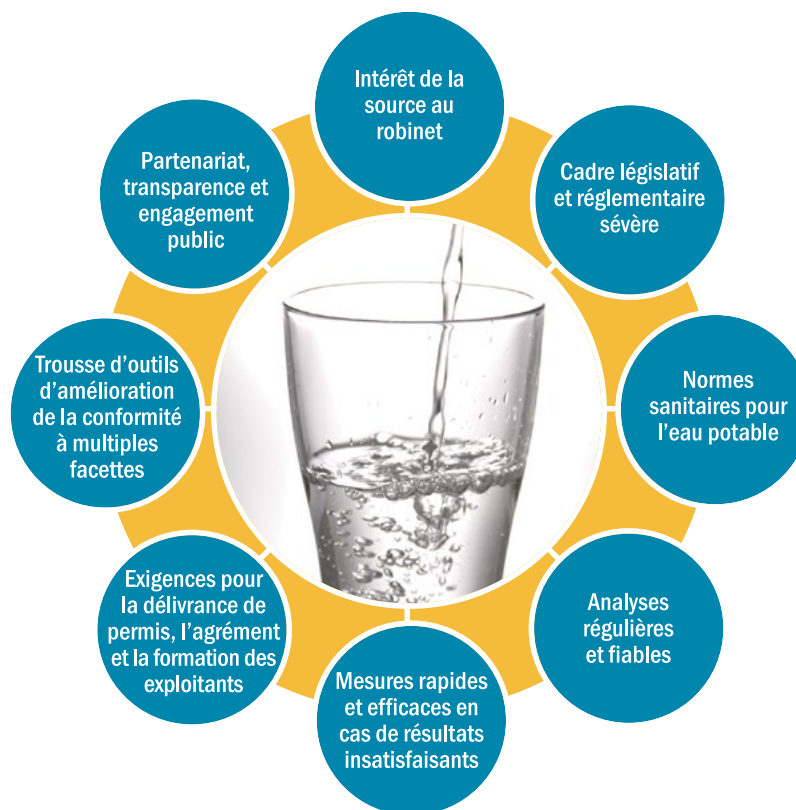


Figure 2 : Filet de sécurité de l'eau potable de l'Ontario

Normes pour l'eau potable

L'Ontario se repose sur 158 normes sanitaires pour tester la qualité de l'eau potable. Ces normes tracent les limites pour les contaminants susceptibles d'être présents dans l'eau que vous consommez. La plupart de ces normes sont fondées sur les Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada émises par Santé Canada. Ces normes sont révisées régulièrement pour y intégrer de nouvelles données à mesure que celles-ci deviennent disponibles.

De son côté, le Conseil consultatif sur l'eau potable de l'Ontario fournit des avis portant sur la qualité et les normes d'analyse de l'eau potable.

Pour obtenir de plus amples renseignements au sujet du conseil consultatif, visitez le site www.odwac.gov.on.ca (en anglais seulement).



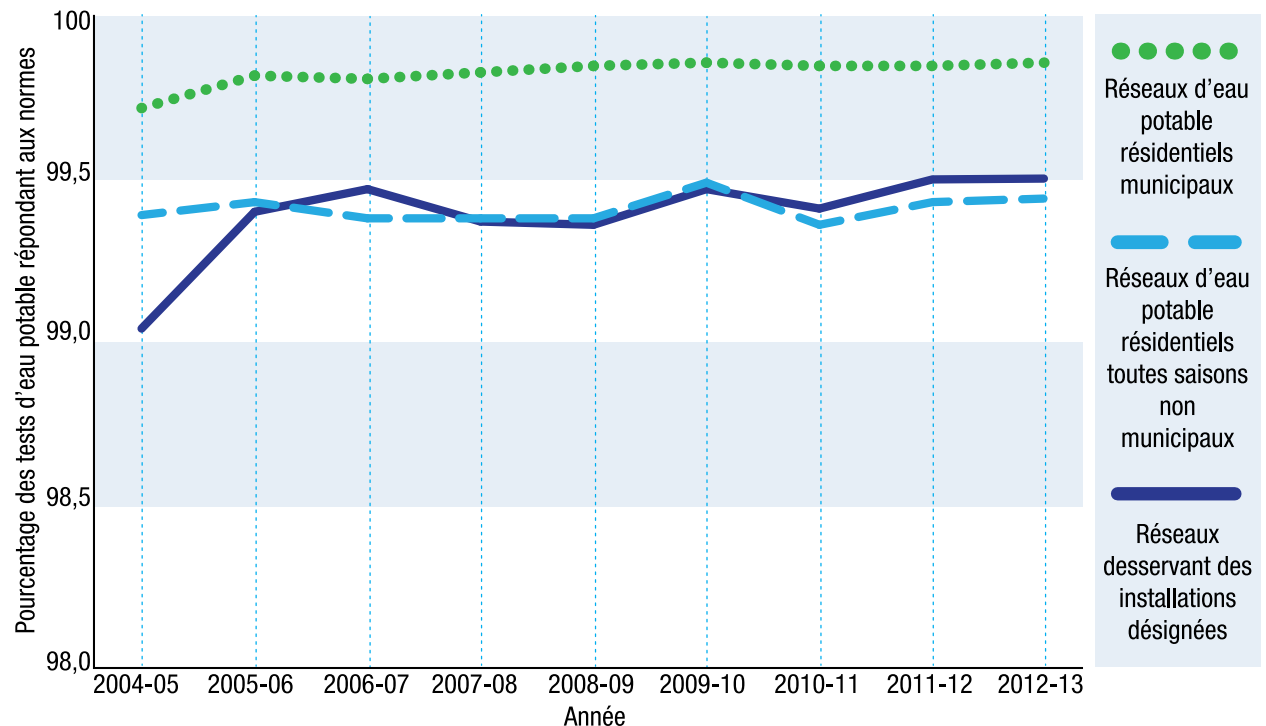
Résultats de la performance de l'eau potable de l'Ontario

Les réseaux d'eau potable de l'Ontario doivent soumettre des échantillons d'eau à des laboratoires qui détiennent une licence pour réaliser les tests de l'eau potable ou sont admissibles à le faire. Ces tests déterminent si les échantillons fournis répondent aux **normes de qualité de l'eau potable** de la province.

Depuis l'exercice 2004-2005, plus de 99 % des résultats obtenus par les analyses d'eau potable de l'Ontario répondent aux normes sanitaires de la province.

Les résultats présentés ici englobent la période commençant le 1^{er} avril 2012 et se terminant le 31 mars 2013, comme ils sont présentés dans le Rapport annuel de l'inspectrice en chef de l'eau potable pour 2012-2013.

Figure 3 : Tendances, en pourcentage, des tests sur l'eau potable en fonction de la conformité aux normes



Résultats importants provenant du programme d'inspection du ministère de 2012-20133

Les réseaux d'eau potable résidentiels municipaux fournissent 80 % de l'eau que boivent les Ontariens. Chaque année, le personnel ministériel inspecte tous ces réseaux ainsi que les laboratoires qui analysent les échantillons d'eau potable provenant des réseaux d'eau potable réglementés de l'Ontario. Il s'assure ainsi que les exigences réglementaires de la province sont respectées.

En 2012-2013, ces réseaux ont obtenu d'excellents résultats et continuent à se conformer aux strictes exigences réglementaires de l'Ontario :

- Les 666 réseaux d'eau potable résidentiels municipaux ont subi une inspection :
 - 99,7 % des réseaux inspectés en Ontario ont obtenu des notes dépassant 80 %.
 - 68 % des réseaux inspectés en Ontario ont obtenu des notes de 100 %.

Les résultats de nos inspections démontrent en outre que les laboratoires continuent à se conformer aux strictes exigences réglementaires de l'Ontario.

Contrôle de la conformité et exécution de la loi

Lorsque des propriétaires et des exploitants de réseaux d'eau potable municipaux ou des laboratoires responsables des tests ne se conforment pas aux lois ontariennes, le personnel ministériel peut émettre un **arrêté d'agent provincial** ou un **arrêté du directeur**. Il peut en outre signaler le problème à la Direction des enquêtes et de l'application des lois du ministère.

En 2012-2013 :

- Un total de neuf arrêtés ont été adressés à neuf **réseaux d'eau potable résidentiels municipaux**.
- Vingt et un arrêtés ont été émis à des **réseaux d'eau potable résidentiels toutes saisons non municipaux** et à des **réseaux desservant des installations désignées**.
- Deux arrêtés ont été émis à des laboratoires; un arrêté à un laboratoire possédant une licence et un arrêté à un laboratoire sans licence.
- On a interdit à un exploitant de passer des examens d'accréditation pour une période d'un an.
- Il y a eu 14 cas de condamnation touchant 14 réseaux d'eau potable réglementés, écoles et pouponnières. La somme des amendes imposées a été de 300 900 \$.



Formation et accréditation des exploitants

Les exploitants de réseau d'eau potable de l'Ontario sont parmi les mieux qualifiés au monde. Pour répondre à nos normes professionnelles très élevées, ils doivent suivre un programme rigoureux au début de leur carrière. Ils doivent en outre suivre chaque année des programmes comportant entre 20 et 50 heures de formation afin de garder leur accréditation.

En 2012-2013, 719 nouveaux exploitants ont reçu 1 231 certificats « d'exploitant en formation ». De ce nombre, huit certificats « d'exploitant en formation » ont été accordés à sept nouveaux exploitants provenant des Premières Nations.

En date du 31 mars 2013, 6 340 exploitants accrédités de réseaux d'eau potable détenaient un total de 8 775 certificats. De ce nombre, 135 exploitants étaient employés comme exploitant des Premières Nations dans l'ensemble de la province. Ces exploitants détenaient 205 certificats d'exploitant de réseau d'eau potable.

Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau

Le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau propose des programmes de formation aux équipements de traitement de l'eau, aux exigences de la technologie et de l'exploitation ainsi qu'aux enjeux concernant

l'environnement, y compris la conservation de l'eau. Le centre donne en outre des formations à l'échelle de la province en mettant l'accent sur les réseaux d'eau potable de petite taille situés en région éloignée, y compris ceux qui desservent les Premières Nations.

Le centre offre des cours pratiques et théoriques ainsi que des démonstrations de technologies dans des installations à la fine pointe. Le centre sert en outre de plateforme de recherche de solutions efficaces pour les réseaux d'eau potable de petite taille.

En date du 30 septembre 2014, le Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau a formé 51 384 professionnels – débutants ou expérimentés. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, visitez le site

www.wcwc.ca/fr.



Mot de clôture

Le changement climatique représente un enjeu mondial qui mérite toute notre attention. Les effets de ce changement sur nos ressources en eau sont bien réels et font naître de nombreux défis pour l'Ontario. Nous nous efforcerons de répondre à ces défis en tirant parti d'un personnel dévoué se composant de professionnels qui travaillent en étroite collaboration avec de nombreux partenaires et intervenants afin de réaliser les changements positifs qui sont nécessaires pour le bien de nos enfants et pour l'avenir de notre magnifique planète.

À mesure que nous augmenterons l'ensemble de nos efforts pour répondre aux défis du changement climatique, la protection de l'eau potable restera au cœur des priorités du ministère.

Au cours des prochaines années, nous augmenterons encore nos efforts pour protéger les Grands Lacs, maintenir la salubrité de nos ressources en eau et mettre en œuvre nos plans de protection des sources. Nous nous rapprocherons alors de plus en plus de notre grand objectif : garantir aux citoyens de l'Ontario l'accès à des ressources en eau douce qui sont fiables, non seulement pour notre génération, mais aussi pour les générations à venir.

Notre personnel dévoué et nos nombreux partenaires dans le domaine de l'eau font de grands efforts pour s'assurer qu'en ouvrant votre robinet en Ontario, vous goûterez une eau potable figurant parmi les mieux protégées au monde.



Ressources et informations supplémentaires

Les Grands Lacs

Stratégie ontarienne pour les Grands Lacs : www.ontario.ca/fr/environnement-et-energie/strategie-ontarienne-pour-les-grands-lacs

Fonds d'action communautaire pour la protection des Grands Lacs : www.ontario.ca/fr/environnement-et-energie/fonds-daction-grands-lacs

Exemples d'organisations financées par le Fonds d'action communautaire pour la protection des Grands Lacs :

- Association North Shore Steelhead : www.northshoresteelhead.com/ (en anglais seulement)
- Université de Lakehead : www.lakeheadu.ca/ (en anglais seulement)
- Halton Region Conservation Foundation (Fondation de conservation de la région de Halton) : www.conservationhalton.ca/foundation (en anglais seulement)
- Conservation Halton : www.conservationhalton.ca (en anglais seulement)
- Field and Stream Rescue Team (Équipe de sauvetage des terres et des cours d'eau) : www.streamrescue.com (en anglais seulement)
- Evergreen : www.evergreen.ca (en anglais seulement)
- Environmental Defence Canada Inc. : environmentaldefence.ca (en anglais seulement)
- Georgian Bay Biosphere Reserve (Réserve de la biosphère de la baie Georgienne) : www.gbbr.ca (en anglais seulement)
- BurlingtonGreen Environmental Association (Association environnementale BurlingtonGreen) : www.burlingtongreen.org (en anglais seulement)

L'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent
www.glslcities.org/fr/

Protection des sources en Ontario

Protection des sources : www.ontario.ca/fr/environnement-et-energie/leau-potable

Conservation Ontario : www.conservation-ontario.on.ca (en anglais seulement)

Catalogue de ressources : www.conservation-ontario.on.ca/library?view=category&id=66 (en anglais seulement)

Recherche et problèmes émergents

Proliférations des algues :

- Plan en 12 points de l'Ontario pour répondre à la prolifération des algues bleues : www.ontario.ca/fr/environnement-et-energie/les-algues-bleues
- Office de protection de la nature de Grand River : www.grandriver.ca/ (en anglais seulement)
- Office de protection de la nature de la région d'Essex – Sondes optiques : erca.org (en anglais seulement)

Particules de microplastiques dans les lacs et les rivières :

- Université Western Ontario : www.uwo.ca/ (en anglais seulement)

La région des lacs expérimentaux : www.iisd.org/ela (en anglais seulement)

Conservation de l'eau :

- Promotion des innovations en technologies de l'eau : www.ontario.ca/fr/environnement-et-energie/promotion-des-innovations-en-technologies-de-leau
- Blue W : www.bluew.org (en anglais seulement)

Conception des infrastructures ontariennes de l'eau en fonction du changement climatique :

- Ingénieurs Canada : <http://www.engineerscanada.ca/fr/>
- Union Water Supply System (Réseau d'approvisionnement en eau Union) : www.unionwater.ca (en anglais seulement)
- Welland – A Lesson in Climate Change Adaptation and Stormwater Management (Welland – Une leçon en matière d'adaptation au changement climatique et de gestion des eaux pluviales) : www.welland.ca/Eng/pdfs/TP111002WellandVol001Final.pdf (en anglais seulement)
- Région de Niagara : www.niagararegion.ca/ (en anglais seulement)
- Environnement Canada : www.ec.gc.ca/default.asp?lang=Fr

Eau potable de l'Ontario

Recommandations de Santé Canada portant sur la qualité de l'eau potable : www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/water-eau/drink-potab/guide/index-fra.php

Conseil consultatif sur l'eau potable en Ontario : www.odwac.gov.on.ca (en anglais seulement)

Programme de surveillance de l'eau potable : www.ontario.ca/fr/environnement-et-energie/drinking-water-surveillance-program-dwsp-data

Rapport annuel de l'inspectrice en chef de l'eau potable 2012-2013 : www.ontario.ca/fr/environnement-et-energie/rapport-annuel-de-linspecteur-en-chef-de-leau-potable-2012-2013

Centre de Walkerton pour l'assainissement de l'eau : www.wcwc.ca/fr

Glossaire

Arrêté d'agent provincial : Arrêté émis par l'agent provincial du ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique et adressé à toute personne qui contrevient à une loi du ministère exigeant qu'une mesure corrective soit prise pour la contravention.

Arrêté du directeur : Outil légal émis par le directeur du ministère de l'Environnement et de l'Action en matière de changement climatique sous l'autorité d'une disposition d'une loi administrée par le ministre de l'Environnement et de l'Action en matière de changement.

Bassin versant : Superficie de terres où toute l'eau qui est située sous le terrain ou drainée hors du terrain est versée dans un même plan d'eau ou cours d'eau.

Escherichia coli (E. coli) : Bactérie faisant partie d'une espèce naturellement présente dans les intestins des êtres humains et des animaux. La contamination de l'eau potable par la bactérie *E. coli* que contiennent les déchets humains ou d'origine animale peut provoquer des troubles gastro-intestinaux chez l'humain. La plupart des types d'*E. coli* sont inoffensifs, mais certaines souches actives produisent des toxines nocives qui peuvent causer des maladies graves.

Molécules perfluorées : Il s'agit d'une famille chimique utilisée pour fabriquer des produits résistant à la chaleur, à l'huile, aux taches et à la graisse.

Normes de qualité de l'eau potable de l'Ontario : Normes réglementées (Règl. de l'Ont. 169/03, Normes de qualité de l'eau potable de l'Ontario en vertu de la *Loi sur la salubrité de l'eau potable*) concernant les paramètres microbiologiques, chimiques

et radiologiques dont la trop forte concentration dans l'eau potable peut avoir des effets suspectés ou avérés sur la santé et nécessiter des mesures correctives.

Offices de protection de la nature : Agences locales de gestion des bassins versants travaillant en partenariat avec le gouvernement, les propriétaires fonciers et d'autres organismes. Elles fournissent des services et des programmes ciblant la protection et la gestion de l'eau et des autres ressources naturelles (www.conservation-ontario.on.ca) (en anglais seulement).

Régies locales des services publics : Organismes qui fournissent des services publics (notamment, dans certains cas, des services d'eau) à des collectivités des régions du Nord de l'Ontario qui ne possèdent pas de structure municipale. Elles sont établies aux termes de la *Loi sur les régies des services publics du Nord*. Les réseaux d'eau potable exploités par des régies locales des services publics sont généralement catégorisés comme des réseaux d'eau potable résidentiels toutes saisons non municipaux aux termes du Règl. de l'Ont. 170/03 de la *Loi sur la salubrité de l'eau potable*.

Réseau d'eau potable résidentiel municipal : Réseau d'eau potable, ou partie d'un réseau d'eau potable, desservant au moins six résidences privées et qui répond à la définition du réseau d'eau potable résidentiel municipal aux termes de la *Loi sur la salubrité de l'eau potable* et de ses règlements.

Réseau d'eau potable résidentiel toutes saisons non municipal : Réseau d'eau potable qui dessert un grand aménagement résidentiel d'au moins six résidences privées, ou un parc de roulottes ou terrain de camping doté de plus de cinq branchements d'eau.

Réseaux desservant des établissements désignés : Réseaux qui desservent uniquement des établissements désignés, comme les écoles – primaires et publiques –, les universités, les collèges, les établissements de services à l'enfance et à la jeunesse, y compris les garderies, les établissements de soins de santé, les centres de vacances pour enfants, de même que les établissements de prestation de services, y compris certains foyers d'accueil.

Sondes optiques : Ces outils sont conçus pour mesurer les pigments présents dans les cyanobactéries. Lorsque la population de cyanobactéries augmente, les pigmentations augmentent également; les sondes optiques détectent cette augmentation.

Sous-produits de désinfection : Un groupe de composés pouvant se former lorsque le chlore utilisé pour désinfecter l'eau potable réagit avec les matières organiques naturellement présentes (par exemple, des feuilles et de la végétation en décomposition).

This publication is also available in English.
© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2014
ISSN 1920-6712 (En ligne)
PIBS# 9777f

Pour de plus amples renseignements :
www.ontario.ca/eaupotable

